

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [vjobidon-csssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d5482b8f06a5ba5f86cd551c>

Date d'obtention : 2025-11-27 14:42:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un mandat école, et qu'en aucun cas je dois déclencher le protocole Sexto si un parent ou la police vient m'informer d'une situation externe des murs de l'école.

Je peux seulement déclencher le protocole Sexto si un élève me fait des confidences sur une situation qu'elle vit ou perçoit d'un de ses proches.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir avoir une structure plus claire à suivre tout en restant neutre, mais à l'écoute. Ne pas porter aucun jugement envers qui conte. Je prends seulement les faits en me fiant à la feuille sexto pour ensuite confisquer le ou les cellulaires (selon la gravité de malveillance que je soupçonne). Je rencontre chaque jeune de la situation seule pour ne pas que leur déclaration soit influencée par autrui.

J'explique aux jeunes par la suite que ces choses restent dans les mains de la police pour le reste des procédures.

Et en aucun cas, je ne me permets de regarder quoi ce soit dans les cellulaires des jeunes pour ne pas moi-même être accusé au criminel.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais rester vigilante aux confidences des jeunes, sur tous les aspects (physique, psychologique, etc). Pour être sûre qu'ils ne vivent pas du harcèlement pour envoyer/ recevoir des photos ou messages à caractère sexuel. Dans le moindre doute, j'enclenche le protocole "sexta" pour protéger chaque individu impliqué.